

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

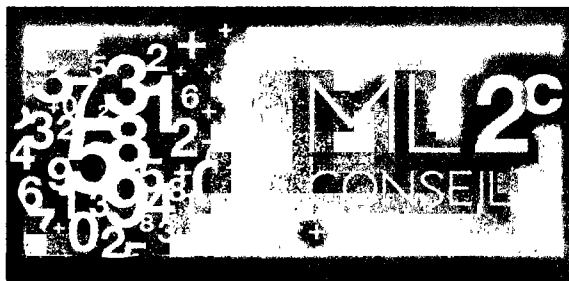
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01141

Numéro SIREN : 904 400 637

Nom ou dénomination : ZINDEL Benjamin

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004652



EURL ZINDEL Benjamin

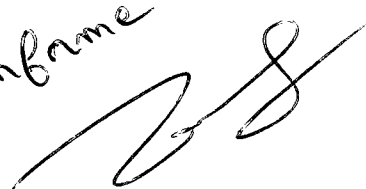
49 Grande Rue

28150 VOVES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 08/10/2021 au 30/09/2022

*Cette copie
confirme*



✚ ML2C Conseil
57 bis, avenue de Couzières
37250 Veigné

✚ Tél : 06 72 34 32 94
marie-line.chesneau@ml2c-conseil.com
www.ml2c-conseil.com

✚ Siret N° 933 420 854 00014
Membre de l'ordre des Experts Comptables
de la région Pays de la Loire

BZ

Bilan Actif

		30/09/2022			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	120	118	2	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 065	1 002	2 063	
	Autres immobilisations corporelles	5 990	1 525	4 465	
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	9 175	2 644	6 531	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	1 118		1 118	
	Marchandises	610		610	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 817		9 817	
	Autres créances	3 023		3 023	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	34 834		34 834		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	49 402		49 402	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		58 576	2 644	55 932	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		30/09/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	25 954	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	30 954	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 986	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 642	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 858	
	Dettes fiscales et sociales	6 492	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	24 978	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	55 932	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	25 954,05	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	20 336	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

30/09 2022

		France	Exportation	12 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	19 774		19 774	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	45 660		45 660	
	Montant net du chiffre d'affaires	65 434		65 434	
	Production stockée			1 118	
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			21	
	Total des produits d'exploitation (1)			66 573	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			16 111	
	Variation de stock			(610)	
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			17 187	
	Impôts, taxes et versements assimilés			293	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			391	
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 644	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			23		
	Total des charges d'exploitation (2)			36 039	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			30 534	

Compte de Résultat 2/2

		30/09/2022	
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 534	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		30 534	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 580	
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		66 573 40 619	
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 954	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ZINDEL BENJAMIN
EURL à capital variable au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 904 400 637,
dont le siège social est situé : 49 GRANDE RUE 28150 LES VILLAGES VOVEENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2023

L'an 2023,
le 31 mars,
à 14 heures,

Au siège social, 49 GRANDE RUE 28150 LES VILLAGES VOVEENS

Monsieur Benjamin ZINDEL, demeurant 49 GRANDE RUE 28150 LES VILLAGES-VOVEENS

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société ZINDEL BENJAMIN,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Benjamin ZINDEL.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Benjamin ZINDEL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 25 954,05 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 500,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 25 454,05 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 25 454,05 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 25 454,05 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

DÉCISION 3

L'associé unique précise qu'en application de l'article R223-26 du Code de commerce, la convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention nouvelle

1. Compte courant – Concerne Monsieur Benjamin ZINDEL

Solde au 30 septembre 2022 : 9 985,56 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Benjamin ZINDEL.

DÉCISION 4

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Gérant au cours de l'exercice écoulé.

Toutefois, la société a pris en charge ses cotisations obligatoires à hauteur de 391,00 euros.

DÉCISION 5

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

DÉCISION 6

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Benjamin ZINDEL

Zone de signature



ZINDEL BENJAMIN
EURL à capital variable au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 904 400 637,
dont le siège social est situé : 49 GRANDE RUE 28150 LES VILLAGES VOVEENS

– ANNEXE –

**ÉTAT DES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L223-19 AL. 3
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, il est rappelé qu'une convention nouvelle a été souscrite au titre de l'exercice écoulé :

1. Compte courant – Concerne Monsieur Benjamin ZINDEL

Solde au 30 septembre 2022 : 9 985,56 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Benjamin ZINDEL.

Aucune autre convention réglementée n'est à rapporter.

En application des dispositions de l'article R223-26 aliéna 2 du Code de commerce, cette convention réglementée sera portée sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant

Zone de signature



ZINDEL BENJAMIN
EURL à capital variable au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 904 400 637,
dont le siège social est situé : 49 GRANDE RUE 28150 LES VILLAGES VOVEENS

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 25 954,05 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 500,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 25 454,05 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 25 454,05 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 25 454,05 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Le Gérant

Zone de signature



Certifié conforme